

1^{ERE} RENCONTRE 2026-2027 DE LA TGIRT CHAUDIÈRE-APPALACHES

DATE	LIEU	RESPONSABLE
Jeudi 4 juin 2026 9h00 à 16h00	La Courtisane 5691, rue Saint-Louis Lévis (Québec) G6V 4E7 418 837-6480	Amélie Denoncourt Courriel : adenoncourt@montmagny.com Téléphone : 418 248-5985 poste 347
Lundi 8 juin 2026 14h00 à 16h00	En ligne	

PROJET DE COMPTE-RENDU

PERSONNES PRÉSENTES	DÉLÉGUÉS (avec droit de décision)	SIÈGE (ORGANISATION, S'IL Y A LIEU)
	Marie Brousseau Dave Chouinard Michel Dumont Dany Garant Martin Gaudreau Jason Gilbert Pier-Alexandre Grenier (en ligne pour les points 16 et 17) Yvon Marcoux Hugo Matte Pablo M. Rousseau Martin Paulette Jean-François Préfontaine Daniel Racine	Acéricultrice (Appalaches) BGA, volume résineux (Matériaux Blanchet) BGA, volume feuillu (Domtar) Pourvoiries (Pourvoirie Safari) Chasseurs et pêcheurs (FédéCP) ZEC (ZEC Jaro) Communautés autochtones (Bureau du Ndakina)
	PERSONNES RESSOURCES (sans droit de décision)	EXPERTISE
	Shona-Gabrielle Bélanger Amélie Denoncourt Daniel Gagnon Jason Lamontagne Sylvain Lamontagne Lucie Tessier	Personne-ressource faunique (Réseau Zec) Coordonnatrice de la TGIRT (MRC de Montmagny) Personne-ressource en acériculture MRNF, Ingénieur forestier (UG) MRNF, Chef d'unité de gestion (UG) MRNF, Représentante TGIRT (DGFo)
PERSONNES ABSENTES	DÉLÉGUÉS / PERSONNES RESSOURCES	SIÈGE / EXPERTISE
	Véronique Brochu Steve Cadorette Anthony Drouin Geneviève Paré	Organisme de bassin versant (COBARIC) Acériculteur (Lotbinière) Personne-ressource en environnement (Nature Qc) MRC (MRC de L'Islet)
SIÈGES VACANTS		Détenteur d'un PRAU Trappeurs Exploitants agricoles

ÉLÉMENTS IMPORTANTS	SUIVI (RESPONSABLE ; ÉCHÉANCIER)
01 Mot de bienvenue, tour de table et question brise-glace	9 h 00 – 9 h 04
Mme Amélie Denoncourt souhaite la bienvenue aux délégués et aux personnes-ressources. Tous se présentent tour à tour, en participant à l'activité brise-glace « Les différents chapeaux ».	
02 Lecture et adoption de l'ordre du jour	9 h 04 – 9 h 11
Mme Amélie Denoncourt fait la lecture de l'ordre du jour suivant : 1) Mot de bienvenue, tour de table et question brise-glace 2) Lecture et adoption de l'ODJ 3) Lecture et approbation du CR de la dernière rencontre 4) Suivis : Actions découlant de la dernière rencontre 5) Présentation : Planification forestière 101 6) Présentation : Résultats des consultations (TGIRT et publique) pour le rechargement du PAFIO à l'automne 2025 7) Présentation : Résultats de la consultation dirigée pour des modifications au PAFIO à l'hiver 2026 8) Présentation et discussion : Les grilles de gestion des écarts par rapport à la planification soumise à la consultation publique : utilité et mise en place 9) Présentation : Consultations (TGIRT et publique) en cours pour le PAFIO et pour le PAS TBE 10) Présentation : Première version de la PRAN 2026-2027 11) Discussion et décision : Demande de siège de la part de la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec (FCMQ) 12) Suivis : Travaux du comité sur les peuplements à haute valeur écologique 13) Présentation, discussion et décision : Rapport annuel de la TGIRT 2025-2026 14) Présentation, discussion et décision : Proposition de PAC État du réseau de chemins multiusages en forêt publique en C-A : portrait et plan d'action 15) Suivis : Dossier acéricole a) Bilan des demandes d'agrandissement reçues b) Identification des PAMT en 2026-2027 16) Présentation et discussion : Fiche enjeu-solution sur la protection de maalhakws (frêne noir) comme élément d'intérêt culturelle pour la Nation W8banaki 17) Présentation, discussion et décision : Proposition de PAC sur la cartographie de maalhakws 18) Proposition et décision : Calendrier des rencontres de la TGIRT	

ÉLÉMENTS IMPORTANTS

SUIVI
(RESPONSABLE ;
ÉCHÉANCIER)

19) Points d'information

- a) Décision du BFEC de ne pas réaliser de revue externe
- b) Déploiement de l'axe Appalaches – Bas-St-Laurent par Hydro Québec

20) Sondage de satisfaction

21) Fin de la rencontre

DEC_2026-06-04_01

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Annexe à la rencontre TGIRT, le 8 juin 2026, de 14h à 16h, en ligne

- Présentation de l'évolution et de la situation des populations d'orignal en Chaudière-Appalaches
- Explication du projet de science citoyenne sur la gestation des femelles orignaux

03 Lecture et approbation du compte-rendu de la dernière rencontre**9 h 11 – 9 h 12**

Le compte-rendu de la rencontre du 12 février 2026 a été transmis aux membres par courrier électronique le 17 février 2026, ce qui leur a permis de lire le compte-rendu à l'avance.

Mme Marie Brousseau propose l'approbation du compte-rendu, M. Pablo Montenegro-Rousseau appuie la proposition.

DEC_2026-06-04_02

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

04 Suivi des actions découlant de la dernière rencontre**9 h 12 – 9 h 15**

Mme Amélie Denoncourt fait le suivi des actions découlant de la dernière rencontre qui ne seront pas abordées à un autre moment pendant la rencontre :

- Point 5, page 5 : Mme Amélie Denoncourt a fait parvenir le rapport sur les insectes et maladies de M. Thomas Aubé aux membres de la TGIRT dans son courriel de suivi du 17 février ;
- Point 6, page 6 : M. Pier-Alexandre Grenier a partagé le document d'information vulgarisé sur le projet de mobilisation pour la sauvegarde du frêne noir, dans un courriel le 9 mars. Les membres de la TGIRT ont également été conviés à un webinaire qui a eu lieu le 23 mars.

ÉLÉMENTS IMPORTANTS	SUIVI (RESPONSABLE ; ÉCHÉANCIER)
05 Présentation : Planification forestière 101	9 h 15 – 9 h 32
Mme Amélie Denoncourt présente un napperon sur la planification forestière et toute la complexité que cela peut comporter (voir le Schéma de planification forestière 101). Les principaux éléments d'information qui en ressortent sont : ▪ PAFIT : plan stratégique sur 5 ans ; les projets d'acquisition de connaissances peuvent venir nourrir le PAFIT ; ▪ PAFIO : plan opérationnel en continu – notion du tapis roulant ; ▪ SIP : Secteur d'intervention potentiel avec zone tampon afin d'ajuster les contours selon les mesures d'harmonisation convenues. Le SIP deviendra éventuellement un SI ; ▪ PRAN : planification annuelle sélectionnée par les BGA ; ▪ PRANA : planification annuelle autorisée par le MRNF ; ▪ PAS : Plan d'aménagement spécial ; ▪ Donc, pour les membres de la TGIRT, le moment idéal pour intervenir de façon pérenne, c'est à l'étape du PAFIT ; mais aussi de façon ponctuelle au PAFIO. Les membres de la TGIRT peuvent repartir avec la version imprimée du napperon, mais Mme Amélie Denoncourt leur fera parvenir une version numérique.	Partager la version numérique du napperon (Amélie Denoncourt ; dès que possible)
06 Présentation : Résultats des consultations (TGIRT et publique) pour le rechargement du PAFIO à l'automne 2025	9 h 32 – 10 h 00
Mme Lucie Tessier présente les résultats des consultations (TGIRT et publique) pour le rechargement du PAFIO qui ont eu lieu à l'automne 2025 (voir la PR Lucie Tessier Synthèse consultation publique Automne 2025 2026-06-04). Elle résume les commentaires des participants à la consultation ainsi que les suites que le MRNF entend donner. Elle précise que certaines démarches d'harmonisation sont toujours en cours, que quelques commentaires ont fait l'objet de suivis personnalisés et que le rapport de suivi de la consultation va être mis en ligne sous peu. Mme Amélie Denoncourt informera les membres de la TGIRT lorsque ce sera le cas.	Informers les membres de la publication du rapport de suivi de la consultation (Amélie Denoncourt ; dès que possible)
07 Présentation : Résultats des consultations dirigées pour des modifications au PAFIO à l'hiver 2026	10 h 00 – 10 h 05
Mme Lucie Tessier présente les résultats des cinq consultations dirigées pour des modifications au PAFIO à l'hiver 2026 (voir la PR Lucie Tessier Résultats consultations dirigées hiver 2026 2026-06-04).	

ÉLÉMENTS IMPORTANTS	SUIVI (RESPONSABLE ; ÉCHÉANCIER)
Les cinq consultations dirigées concernaient les chantiers Saint-Adalbert, Lac Caribou (St-Joseph-de-Coleraine), Lac Bartley (Zec Jaro), Limite Sud (St-Omer), et Acer (St-Fabien-de-Panet / Ste-Lucie-de-Beauregard) Mme Tessier résume les commentaires des participants aux consultations ainsi que les suites que le MRNF entend donner directement aux participants.	
08 Présentation et discussion : Les grilles de gestion des écarts par rapport à la planification soumise à la consultation publique : utilité et mise en place	10 h 25 – 10 h 55
Mme Lucie Tessier présente le concept de grille de gestion des écarts, un outil permettant d'encadrer les modifications apportées au plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) après la consultation publique (voir la présentation PR Lucie Tessier Grilles de gestion des écarts 2026-06-04). La grille vise à préciser quelles modifications nécessitent une nouvelle consultation, une consultation de la TGIRT ou peuvent être autorisées sans consultation, selon leur nature et leur importance. Les principaux bénéfices d'une grille de gestion des écarts sont les suivants : ▪ clarifier les situations nécessitant une consultation et les rôles de chacun ; ▪ accroître la transparence et la prévisibilité du processus ; ▪ assurer une application cohérente des exigences légales et administratives ; ▪ traiter plus rapidement les modifications mineures grâce à un processus adapté ; ▪ concentrer les efforts de concertation sur les modifications ayant un impact significatif ; ▪ favoriser une gestion plus uniforme et efficace des modifications aux PAFIO. La démarche proposée pour mettre en place une telle grille comprend les étapes suivantes : ▪ préparation d'une grille de base par le MRNF ; ▪ adaptation de cette grille aux réalités régionales en sous-comité ou en TGIRT ; ▪ adoption de la grille par la TGIRT afin d'encadrer le traitement des écarts dans la région.	

ÉLÉMENTS IMPORTANTS	SUIVI (RESPONSABLE ; ÉCHÉANCIER)
Les membres de la TGIRT discutent et il en ressort les éléments suivants : ▪ Le principe d'établir une grille de gestion des écarts fait du sens pour les membres ; ▪ Des zones sensibles pourraient bénéficier de modalités différentes dans la grille de gestion des écarts ; ▪ On propose la possibilité d'avoir l'équivalent d'une grille de gestion des écarts au PAFIO, mais pour les secteurs acéricoles (à garder en tête pour en rediscuter) ; ▪ Les professionnels du MRNF feront une première proposition de grille de gestion des écarts pour la prochaine rencontre de la TGIRT en septembre ; ▪ Le contenu de la grille pourra être abordé avec les membres de la TGIRT sous forme d'atelier lors de cette rencontre. Les membres demandent à Mme Amélie Denoncourt de faire appel aux autres coordonnateurs TGIRT de la province pour savoir comment ça se passe ailleurs, s'il y a des « bons coups » ou des éléments des grilles qui causent problème après coup.	Proposer une première version de grille de gestion des écarts (MRNF ; 10 septembre 2026) Sonder les autres coordonnateurs TGIRT (Amélie Denoncourt ; 10 septembre 2026)
09 Présentation : Consultations (TGIRT et publique) en cours pour le PAFIO et pour le PAS TBE	10 h 55 – 11 h 28
M. Jason Lamontagne présente les secteurs d'intervention potentiels (SIP) et les chemins qui font partie de la consultation publique en cours, pour le PAFIO 2026 et le Plan d'aménagement spécial (PAS) TBE (voir la PR Jason Lamontagne SIP consultation publique PRAN 2026). Les principaux éléments d'information qui en ressortent sont : ▪ Il n'y a pas de SIP dans les MRC de Lotbinière, Appalaches, Beauce-Sartigan, et Bellechasse ; ▪ Il est précisé qu'un « buffer » est inclus dans les superficies identifiées à la consultation publique, sauf lorsque les secteurs ont déjà été rubanés et qu'ils sont en consultation suite à une modification substantielle du SIP qui avait été consulté ; ▪ Le PAS n'est pas rédigé pour l'instant. Les secteurs d'intervention potentiels sont en consultation actuellement, en prévision de la rédaction du PAS ; ▪ Une présentation du PAS complété est à prévoir avec M. Christian Bédard du MRNF. Mme Amélie Denoncourt fera parvenir le lien vers de l'information sur ce qu'est un plan d'aménagement spécial, ainsi que le lien vers les programmes de la SOPFIM, en charge de l'arrosage contre la TBE.	Faire parvenir les liens vers des informations complémentaires (Amélie Denoncourt ; suite à la rencontre)

ÉLÉMENTS IMPORTANTS	SUIVI (RESPONSABLE ; ÉCHÉANCIER)
10 Présentation : Première version de la PRAN 2026-2027	11 h 28 – 11 h 41
M. Jason Lamontagne présente une première version de la PRAN 2026-2027 (voir la carte interactive PRANA 2026-2027 (Cap.-Nat. et Chaud.-App.) et PAFIO 2023-2028 (Cap.-Nat et Chaud.)). Les secteurs d'intervention (SI) présentés ont été autorisés. D'autres secteurs sont en attente, et seront confirmés dans un deuxième temps, notamment à la suite de la consultation publique ou des discussions avec des intervenants du milieu qui sont en cours.	
11 Discussion et décision : Demande de siège de la part de la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec (FCMQ)	11 h 42 – 11 h 55
Mme Amélie Denoncourt rappelle la demande de siège présentée par la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec (FCMQ) à la TGIRT (voir la lettre FCMQ_Lettre demande de création d'un siège – TGIRT Chaudière-Appalaches). Mme Denoncourt fournit les informations suivantes : ▪ La FCMQ siège sur toutes les autres TGIRT de la province ; ▪ La FCMQ et la Fédération Québécoise des Clubs Quads (FQCQ) ne partagent pas les mêmes préoccupations, et un siège commun « Véhicule hors route (VHR) » ne répondrait pas au besoin ; ▪ Dans le cas d'une réponse positive à la FCMQ, il faudra sans doute prévoir un siège pour la FQCQ ; ▪ En demandant un siège à la TGIRT, la FCMQ souhaite avoir un canal de communication direct avec les intervenants du milieu pour être informés des travaux à venir et convenir de mesures d'harmonisation opérationnelle avec les BGA. Les membres de la TGIRT discutent et il en ressort les éléments suivants : ▪ La communication est un élément qui semble central dans la demande de la FCMQ. Mettre en place un meilleur canal de communication pourrait peut-être répondre de façon suffisante aux besoins de la FCMQ ; ▪ Les préoccupations de la FCMQ en lien avec la planification forestière semblent essentiellement de nature opérationnelle. Or, la TGIRT Chaudière-Appalaches ne réalise pas d'harmonisation opérationnelle dans le cadre de ses rencontres. La participation de la FCMQ aux rencontres ne répondrait probablement donc pas à leurs besoins.	

ÉLÉMENTS IMPORTANTS	SUIVI (RESPONSABLE ; ÉCHÉANCIER)
Les membres conviennent qu'il serait préférable que Mme Amélie Denoncourt reprenne contact avec la FCMQ pour mieux cibler les besoins et les préoccupations, avant d'envisager des suites concrètes à la demande de la FCMQ. Une présentation de la part de FCMQ pourrait être envisagée au besoin.	Assurer un suivi avec la FCMQ (Amélie Denoncourt ; dès que possible)
12 Suivis : Travaux du comité sur les peuplements à haute valeur écologique	12 h 54 – 13 h 50
a) Îlots de vieillissement et témoins écologiques M. Sylvain Lamontagne présente pour information les orientations retenues par le MRNF pour l'exercice 2028-2033 relativement à la protection des îlots de vieillissement et des témoins écologiques (voir la PR_Sylvain_Lamontagne_Témoins_écolo_ILOV_2026-06-04) : ▪ La DGFo 03-12 mettra fin à la protection des îlots de vieillissement (ILOV) (et des témoins écologiques) à partir du 1er avril 2028 en fonction des orientations suivantes : ○ Si les ILOV et les témoins écologiques sont situés à l'extérieur d'une proposition d'aire protégée dans le cadre de l'appel à projets du MELCCFP (vague1), ces surfaces ne seront plus protégées à partir du 1er avril 2028. ○ Si les ILOV et les témoins écologiques sont situés à l'intérieur d'une proposition d'aire protégée dans le cadre de l'appel à projets du MELCCFP (vague1), ces surfaces seront protégées uniquement si elles sont incluses dans les projets retenus par le MELCCFP ; ▪ Toutefois, comme le processus de sélection du MELCCFP pourrait s'étirer au-delà du 1er avril 2028, le MRNF consent à maintenir une protection sous la forme d'une mesure d'harmonisation jusqu'à ce que le MELCCFP ait rendu sa décision. Advenant le cas où l'aire protégée n'est pas retenue, aucune mesure de protection ne sera appliquée ; ▪ Bilan : 919 ha de témoins écologiques et 451 ha d'ILOV dans des projets d'aire protégée, 2441 ha d'ILOV total. b) Application de l'article 33 du RADF sur les marécages arborescents riverains (MAR) (13h10) M. Martin Paulette présente la vision du comité sur la protection des peuplements à haute valeur sur une possible erreur d'interprétation de l'article 33 du RADF (voir la PR_TGIRT_2026-06-04, diapos 7 à 19).	

ÉLÉMENTS IMPORTANTS	SUIVI (RESPONSABLE ; ÉCHÉANCIER)
L'argumentaire est présenté en détail. En terminant, M. Paulette explique que le comité de travail souhaiterait que la TGIRT demande officiellement au MRNF d'étudier de nouveau son protocole d'inventaire des marécages arborescents riverains, en lien avec l'article 33 du RADF. Certains membres du comité seraient intéressés à collaborer avec le MRNF afin de discuter de la situation et permettre l'amélioration des pratiques et des outils d'inventaire associés aux marécages arborescents riverains. Il est proposé de faire parvenir une lettre officielle, au nom de la TGIRT. La lettre sera partagée aux membres de la TGIRT avant son envoi officiel au MRNF.	Partager aux membres la proposition de lettre à envoyer au MRNF (Amélie Denoncourt ; dès que possible) Transmettre la lettre officielle au MRNF (Amélie Denoncourt ; dès que possible)
c) Bandes riveraines : retrait de la possibilité forestière et absence de récolte	
Les membres sont informés que le BFEC a exclu la superficie des lisières boisées riveraines du calcul de possibilité forestière en 2023-2028. Le volume provenant de ces lisières boisées ne fait donc plus partie des possibilités forestières déterminées. Par contre, les bois provenant de ces superficies peuvent être récoltés conformément au RADF, si le PAFIT le permet ; ce qui n'est pas le cas en Chaudière-Appalaches. Le comité de travail désire s'assurer que cette orientation soit maintenue dans le PAFIT 2028-2033. M. Sylvain Lamontagne mentionne que cela pourra être plus clairement inscrit dans le PAFIT 2028-2033.	
d) Fiche enjeu-solution sur la protection des peuplements à haute valeur écologique	
Mme Amélie Denoncourt rappelle que le comité de travail sur la protection des peuplements à haute valeur écologique s'est penché sur le cas des 5 types suivants de peuplements à haute valeur écologique : ▪ Vieilles forêts et témoins écologiques ▪ Peuplements matures à type écologique rare ▪ Cédrières anciennes de type RC38 ▪ Marécages arborescents riverains ▪ Aires protégées candidates de Gestion Forap	
Le comité propose des mesures particulières pour chacun de ces types de peuplement (voir la PR TGIRT 2026-06-04, diapos 23 à 30). Aucune prise de décision n'est prévue pour la rencontre ; le tout pourra être présenté plus en détails lors de la prochaine rencontre TGIRT, pour discussion et décision.	
M. Sylvain Lamontagne précise que le MRNF produira une fiche enjeu-solution sur les écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) qui pourra être présentée lors de la TGIRT de septembre.	

ÉLÉMENTS IMPORTANTS		SUIVI (RESPONSABLE ; ÉCHÉANCIER)
13	Présentation, discussion et décision : Rapport annuel de la TGIRT 2025-2026 Mme Amélie Denoncourt présente les grandes lignes du Rapport annuel 2025-2026 de la TGIRT (Voir la présentation PR TGIRT 2026-06-04). Les membres de la TGIRT discutent. Il en ressort que : ▪ Les objectifs liés à l'enjeu de la qualité de l'expérience de la clientèle des milieux structurés avaient été revus entre 2024-2025 et 2025-2027. Mme Denoncourt rappelle que l'an dernier à pareille date, on ne savait pas s'il y aurait des TGIRT avec le projet de loi 97 (PL97), donc certains objectifs avaient été priorisés autrement, pour maximiser les chances de résultats concrets à courte échéance ; ▪ Maintenant que le PL97 ne tient plus, on pourrait à nouveau envisager de travailler sur des ententes d'harmonisation complètes ; ▪ Les membres sont satisfaits des travaux de la TGIRT de façon générale. Dans les jours qui suivent, Mme Amélie Denoncourt fera parvenir le Rapport annuel 2025-2026 par courriel aux membres de la TGIRT, pour que ceux-ci lui fassent parvenir un courriel d'approbation du Rapport annuel 2025-2026 d'ici le 26 juin. DEC_2026-06-04_03 <u>Le Rapport annuel 2025-2026 de la TGIRT est approuvé par courriel.</u>	13 h 50 – 14 h 15 Envoyer le rapport annuel par courriel (Amélie Denoncourt ; dès que possible) Approuver le rapport par courriel (Tous ; 26 juin)
14	Présentation, discussion et décision : Proposition de PAC État du réseau de chemins multiusages en forêt publique en C-A : portrait et plan d'action Mme Amélie Denoncourt présente l'évolution de la proposition de PAC sur l'état du réseau de chemins multiusages en forêt publique de Chaudière-Appalaches. Elle rappelle que le projet vise à améliorer les connaissances sur les usages, l'état et les enjeux associés au réseau afin de mieux cibler les priorités d'intervention et d'appuyer les recommandations de la TGIRT au MRNF. Il s'inscrit en complémentarité avec un projet régional porté par le COBARIC et déposé à la Fondation pour la biodiversité et la faune du Québec (FBFQ). • Principaux travaux : mise à jour de la cartographie des chemins à l'aide de données lidar et de l'intelligence artificielle, caractérisation de leur niveau de fermeture par la végétation, validation terrain de certains secteurs et identification des traverses de cours d'eau névralgiques. Le projet prévoit également l'élaboration d'une procédure uniformisée de caractérisation des chemins multiusages ;	14 h 15 – 14 h 30

ÉLÉMENTS IMPORTANTS	SUIVI (RESPONSABLE ; ÉCHÉANCIER)
---------------------	--

- **Livrables** : une cartographie à jour du réseau, une base de données regroupant les connaissances disponibles et une procédure uniformisée de caractérisation des chemins ;
- **Échéancier** : les travaux s'échelonnaient de l'été 2026 à l'été 2027 ;
- **Budget** : le projet est évalué à **81 453 \$**, avec une contribution demandée de **20 000 \$ au PAC de la TGIRT**, une contribution en biens et services du CERFO de 11 600 \$ et un financement de 49 853 \$ provenant du Programme Conservation et mise en valeur de la biodiversité en milieu forestier de la FBFQ.

Mme Denoncourt précise que la concrétisation de ce PAC est d'abord sujette à l'obtention du financement par la FBFQ. La réponse de la FBFQ est attendue d'une semaine à l'autre. D'ici là, elle demande aux membres s'ils sont en accord avec la portion du projet qui serait attribuable à la TGIRT.

La proposition de projet est adoptée à l'unanimité.

DEC_2026-06-04_04

Les membres de la TGIRT conviennent de réserver, conditionnellement à l'acceptation du projet régional par la FBFQ, une enveloppe de 20 000 \$ pour réaliser le projet d'acquisition de connaissances sur l'état du réseau de chemins multiusages en forêt publique en Chaudière-Appalaches.

Mme Amélie Denoncourt fera parvenir le document présentant le projet d'acquisition de connaissances de la TGIRT, ainsi que le document présentant le projet régional qui a été déposé à la FBFQ par le COBARIC.

Envoyer les documents de présentation du PAC de la TGIRT et du projet régional déposé à la FBFQ (Amélie Denoncourt ; dès que possible)

15 Suivis : Dossier acéricole

14 h 30 – 14 h 45

M. Sylvain Lamontagne fait le suivi du bilan des demandes de réservation reçues pour des agrandissements d'érablière et présente le calendrier préliminaire de la détermination des potentiels acéricoles à moyen terme (PAMT) (voir la [PR Sylvain Lamontagne Dossier acéricole 2026-06-04](#)).

a) Bilan des demandes de réservation reçues

Les principales étapes du processus de réservation des superficies à potentiel acéricole pour 2025-2026 sont rappelées : identification des PAP et de la banque flottante à l'automne 2025 - l'hiver 2026, diffusion de la carte officielle en mars 2026, dépôt des demandes au MRNF le 15 avril et émission des attestations de réservation le 15 mai. Les demandes auprès des PPAQ doivent ensuite être déposées au plus tard le 15 juin, en vue de l'offre de contingent prévue en août 2026.

ÉLÉMENTS IMPORTANTS	SUIVI (RESPONSABLE ; ÉCHÉANCIER)
---------------------	--

- 66 demandes ont été reçues et 51 attestations ont été émises ;
- 530 ha de PAP et 156 ha de banque flottante ont été réservés ;
- Il demeure 344 ha de PAP et 77 ha de banque flottante.

b) Identification des PAMT en 2026-2027

M. Lamontagne poursuit en expliquant que 700 ha de potentiels acéricoles à moyen terme (PAMT) seront à identifier de l'été 2026 à mars 2027 selon un calendrier présenté à la diapositive 6 (voir la [PR Sylvain Lamontagne Dossier acéricole 2026-06-04](#)).

La TGIRT devrait donc être consultée en novembre-décembre 2026 à ce sujet, avant qu'une consultation publique soit organisée à l'hiver 2027.

16 Présentation et discussion : Fiche enjeu-solution sur la protection de maalhakws (frêne noir) comme élément d'importance culturelle pour la Nation W8banaki	14 h 55 – 15 h 42
---	--------------------------

M. Pier-Alexandre Grenier présente une proposition de fiche enjeu-solution qui pourrait être intégrée au PAFIT 2028-2033 dans le but de protéger maalhakws (frêne noir) comme un élément d'importance culturelle pour la Nation W8banaki (voir la [PR Pier-Alexandre Grenier protection-maalhakws 2026-06-04](#)).

Il rappelle d'abord que maalhakws a une grande importance dans la culture de la Nation W8banaki et de celle de plusieurs autres Premières Nations, et qu'il s'agit d'une espèce d'importance écologique également. L'agrile du frêne menace toutefois la survie de l'espèce.

Les mesures proposées sont les suivantes :

1. **Cartographier** et maintenir à jour les connaissances sur la localisation des peuplements de maalhakws ;
2. Interdire la construction de **chemins forestiers** à l'intérieur des peuplements comportant une proportion significative de maalhakws ($\geq 20\%$) ;
3. Interdire la circulation de la machinerie susceptible de perturber les sols dans les peuplements comportant une proportion significative de maalhakws ($\geq 20\%$) ;
4. Exclure la **récolte** de maalhakws lors des interventions forestières ;
5. Assurer la protection des peuplements comportant une proportion significative de maalhakws ($\geq 20\%$), notamment par leur désignation comme hautes valeurs de conservation (HVC) ou par toute autre **mesure de conservation** appropriée.

Le document présentant l'ensemble des informations de la fiche enjeu-solution pourra être partagé aux membres de la TGIRT.

Partager la proposition de fiche enjeu-solution (Pier-Alexandre Grenier ; dès que possible)

ÉLÉMENTS IMPORTANTS

SUIVI
(RESPONSABLE ;
ÉCHÉANCIER)**17 Présentation, discussion et décision : Proposition de PAC sur la cartographie de maalhakws**

M. Pier-Alexandre Grenier poursuit en présentant une proposition de PAC pour cartographier les frênes noirs, comme première action liée à la fiche enjeu-solution sur la protection de maalhakws (voir la deuxième partie [PR Pier-Alexandre Grenier protection-maalhakws 2026-06-04](#)).

Le projet prévoit le recours à la photo-interprétation et à un modèle d'intelligence artificielle, complétés par une validation terrain, afin de produire une cartographie d'une résolution de 10 m. Les données produites permettraient notamment de réduire les coûts d'inventaire, de faciliter la planification forestière et d'accélérer le processus d'harmonisation.

- **Partenaires** : le CERFO serait responsable de la photo-interprétation, de la modélisation et de la cartographie, alors que W8banaki assurerait la gestion du projet et la validation terrain ;
- **Échéancier** : le projet se déroulerait d'août 2026 à mars 2027 ;
- **Coût total** : 100 000 \$, dont 20 000 \$ en contribution en services de W8banaki. Le financement monétaire proposé est de **20 000 \$ de W8banaki, 25 000 \$ de la TLGIRT de Chaudière-Appalaches et 35 000 \$ de la TLGIRT de l'Estrie.**

Les membres de la TGIRT posent des questions et il en ressort les éléments suivants :

- **Superficies concernées et critère de 20 %** : l'étendue réelle des peuplements de frêne noir demeure difficile à évaluer. Les frênaies noires (RF18) représenteraient une superficie relativement limitée, mais les peuplements comportant plus de 20 % de frêne noir pourraient être plus étendus. La façon dont ce seuil de 20 % serait calculé reste également à préciser (surface terrière, proportion du peuplement ou autre indicateur) ;
- **Pertinence et retombées du projet** : puisque les connaissances sur la localisation du frêne noir sont actuellement limitées, la cartographie proposée permettrait de mieux caractériser les peuplements. Des questions sont toutefois soulevées quant au gain réel par rapport aux pratiques actuelles, notamment puisque le frêne est déjà exclu des directives de martelage ;
- **Précision des données** : la cartographie à partir de pixels de 10 m devrait permettre de quantifier suffisamment la présence de frêne pour distinguer les peuplements situés de part et d'autre du seuil de 20 %. Le projet pourrait ainsi améliorer la prévisibilité de la planification et réduire les besoins et les coûts d'inventaire ;

ÉLÉMENTS IMPORTANTS	SUIVI (RESPONSABLE ; ÉCHÉANCIER)
---------------------	--

- **Territoire couvert et financement** : une préoccupation est soulevée quant à l'importance de la contribution financière demandée à la TGIRT, considérant qu'une part importante du territoire couvert par le projet est de tenure privée. La possibilité de solliciter d'autres partenaires, notamment les agences de mise en valeur des forêts privées, est soulevée. Le montage financier, les contributions des autres partenaires et la possibilité de réaliser le projet à moindre coût demeurent donc à examiner.

Les membres de la TGIRT ne sont pas prêts à prendre une décision pour appuyer ou non la proposition de PAC. Le résiduel budgétaire disponible à la TGIRT devra également être validé avant de statuer sur une éventuelle contribution au projet. Mme Amélie Denoncourt entrera en contact avec M. Pier-Alexandre Grenier pour approfondir la réflexion, et pour connaître la décision de la TGIRT Estrie.

18 Proposition et décision : Calendrier des rencontres de la TGIRT

15 h 42 – 15 h 45

Mme Amélie Denoncourt propose de prévoir à l'avance les dates des prochaines rencontres pour faciliter la participation des membres aux rencontres.

DEC_2026-06-04_05

Les membres de la TGIRT adoptent le calendrier suivant pour les prochaines rencontres :

- Jeudi, 10 septembre 2026 (déjà prévue)
- Mercredi, 2 décembre ou jeudi, 3 décembre (pour la rencontre TGIRT et l'Assemblée des partenaires)
- Mercredi, 10 février 2027
- Jeudi, 3 juin 2027
- Jeudi, 9 septembre 2027

Mme Amélie Denoncourt confirmera la date de la rencontre en décembre, après avoir vérifié les disponibilités de la salle, et fera parvenir une convocation à chacune des rencontres pour que ce soit bloqué à l'agenda des membres.

ÉLÉMENTS IMPORTANTS

SUIVI
(RESPONSABLE ;
ÉCHÉANCIER)

19 Points d'information

15 h 45 – 15 h 56

a) Décision du BFEC de ne pas réaliser de revue externe

Le 6 mai dernier, le Bureau du Forestier en Chef (BFEC) a fait parvenir une lettre à plusieurs parties prenantes de la région, les informant qu'il n'y aurait pas de revue externe du calcul de possibilité forestière (CPF) à l'automne 2026, comme il était prévu (voir la [Lettre Forestier en chef Parties intéressées Mai 2026](#)).

Note : Une revue externe vise à présenter les résultats préliminaires du CPF, le contexte et les enjeux propres à chaque région forestière. C'est également à ce moment que sont expliqués les facteurs à l'origine des hausses ou des baisses de possibilités forestières, les méthodes et les outils de calcul.

La TGIRT sera tout de même informée des résultats du calcul à la suite de la détermination des possibilités forestières 2028-2033.

b) Déploiement de l'axe Appalaches–Bas-Saint-Laurent par Hydro-Québec

« Le projet de l'axe Appalaches–Bas-Saint-Laurent consiste à déployer de nouvelles infrastructures de transport d'électricité afin de répondre à la croissance des besoins énergétiques et de soutenir le développement du potentiel éolien dans l'Est du Québec. L'axe étudié traverse les régions de Chaudière-Appalaches, du Bas-Saint-Laurent et la MRC d'Avignon, en Gaspésie. »

(voir le site web : <https://www.hydroquebec.com/evolutiondureseau/axe-appalaches-bas-saint-laurent.html>)

Ce dossier ne sera pas abordé de façon détaillée à la TGIRT, comme Hydro-Québec a un processus de consultation du public déjà en vigueur.

c) Espèces exotiques envahissantes (EEE)

Mme Amélie Denoncourt fait un survol des travaux auxquels elle participe au sujet des EEE, pour la TGIRT :

- 1^{ère} rencontre du comité sur les milieux naturels d'intérêt de la Table de concertation régionale sur les EEE : 10 mars 2026
- Rencontre du Groupe de travail sur les nerpruns envahissants : 23 mars 2026
- 2^e rencontre de la Table de concertation régionale sur les EEE : 27 avril 2026
- Forum interrégional sur les EEE : 5 mai 2026
- 3^e rencontre de la Table de concertation régionale sur les EEE : à venir le 10 juin 2026

ÉLÉMENTS IMPORTANTS	SUIVI (RESPONSABLE ; ÉCHÉANCIER)
---------------------	--

Mme Lucie Tessier confirme que la prise de données sur la présence de nerprun bourdaine a été intégrée dans les inventaires par le MRNF.

20	Sondage de satisfaction	15 h 56 – 16 h 00
	Mme Amélie Denoncourt invite les membres à remplir le sondage pour évaluer leur taux de satisfaction en lien avec le fonctionnement de la rencontre. Ils peuvent le faire en utilisant la version papier ou électronique (lien envoyé par courriel) avant de quitter.	
21	Fin de la rencontre	16 h 00
	La rencontre se termine à 16 h 00.	

ANNEXE À LA RENCONTRE TGIRT, LE 8 JUIN 2026, DE 14H À 16H, EN LIGNE

	Présentation de l'évolution et de la situation des populations d'original en Chaudière-Appalaches	14 h 00
	M. Alexis Grenier-Potvin, biologiste au Secteur Faune du ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) présente l'état de situation de la population d'originaux dans la zone de chasse 3 (voir la PR Alexis Grenier-Potvin Situation original z3 2026-06-08). Lors du dernier inventaire aérien, en 2014, la situation était globalement jugée bonne, bien qu'une diminution de certains indicateurs était déjà observée. Les données plus récentes indiquent que la population demeure près du niveau souhaité, mais qu'elle présente une tendance à la baisse et ne réagit plus comme attendu aux mesures de gestion mises en place. L'objectif est donc d'agir de façon proactive et de mieux comprendre les facteurs pouvant expliquer cette évolution. Parmi les principaux constats et hypothèses présentés : Des mesures restrictives de chasse ont été appliquées au cours des dernières années, notamment sur la récolte des femelles et des faons, sans entraîner le rebond attendu de la population ;	

- Plusieurs **facteurs biotiques** pourraient contribuer à la décroissance, notamment l'augmentation des parasites. Le ver des méninges pourrait accroître la mortalité des adultes, tandis que la tique d'hiver pourrait augmenter la mortalité des faons et réduire la productivité des femelles. Une diminution de l'immigration d'orignaux en provenance du Maine est également évoquée ;
- Les indicateurs montrent par ailleurs une **diminution du nombre de jeunes par femelle**, ce qui appuie l'hypothèse d'une baisse de productivité ;
- Les échanges indiquent que **l'habitat ne semble pas être le principal facteur expliquant la tendance actuelle**. L'optimisation de l'habitat ne permettrait donc pas, à elle seule, de renverser la décroissance; les modalités de gestion et les facteurs biotiques apparaissent plus déterminants ;
- La situation doit être analysée à l'échelle de l'ensemble de la zone de chasse 3 : malgré des fluctuations locales, il n'y a pas d'inquiétude particulière pour la zone globalement. Des discussions pourraient néanmoins être amorcées afin de mieux intégrer la question de l'habitat dans les réflexions futures, notamment en comparant son évolution à partir des inventaires décennaux.

Enfin, il est souligné que la gestion de l'original doit désormais tenir compte de **plusieurs facteurs simultanément**, notamment les effets des changements climatiques. Le réchauffement pourrait favoriser certains parasites et affecter davantage les populations d'orignaux situées au sud de leur aire de répartition.

Explication du projet de science citoyenne sur la gestation des orignaux femelles

M. Alexis Grenier-Potvin présente un **projet de science citoyenne visant à mieux comprendre la baisse de productivité des populations d'orignaux**. Le projet repose sur la récolte hivernale de fèces d'orignaux, dont l'analyse permet de déterminer le sexe de l'animal et, chez les femelles, la présence d'une gestation. Ces données permettront notamment d'estimer le **taux de gestation des femelles et le ratio des sexes**, afin de mieux cerner les facteurs pouvant expliquer la diminution du recrutement observée.

Les analyses des échantillons sont en cours et, selon les résultats obtenus, des protocoles de recherche complémentaires pourraient être envisagés afin d'approfondir les connaissances.

COMPTE-RENDU FINALISÉ LE 30 JUIN 2026 PAR :

Amélie Denoncourt, ing. f.

Coordonnatrice du PADF et de la TGIRT pour la région de la Chaudière-Appalaches

**Amélie
Denoncourt**

Signature numérique de
Amélie Denoncourt
Date : 2026.09.14 15:45:15
-04'00'

COMPTE-RENDU APPROUVÉ PAR LA TGIRT LE 10 SEPTEMBRE 2026